

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2011

\*\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

#### Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 avril 2011

#### Décision modificative n°1 régularisation écritures comptables de 1998

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N° 1 du budget principal 2011 relative à des écritures comptables de 1998

#### Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association GAIA

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association GAIA service A.S.S.L.

#### Acquisition d'une partie de la parcelle A176 cadastrée A176p22 d'une contenance de 153 m<sup>2</sup> en vue d'un échange de parcelle pour création voie nouvelle

Le conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle A176p22 en vue d'un échange pour la création de la voie nouvelle et mandate Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

#### Echange sans soulte de la parcelle cadastrée A801 d'une contenance de 153 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Cadoux Jeannine avec la parcelle A176p22 d'une contenance de 153 m<sup>2</sup> en cours d'acquisition par la commune de Duingt

Le conseil municipal approuve le principe d'un échange de terrain à surfaces égales (153 m<sup>2</sup>) sans soulte, à savoir : cession par la commune de la parcelle A176p22 et cession par madame CADOUX Jeannine née GAL de la parcelle nouvellement cadastrée A801, décide de fixer la valeur vénale des parcelles concernées à 1 € le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'échange de la parcelle A176p22 contre la parcelle A801 et à signer l'acte notarié correspondant.

#### Emplacement réservé au PLU de Duingt pour une déviation de la RD 1508 proposition de la commission voirie et grandes infrastructures routières du Conseil général

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de la Commission Voirie et Grandes Infrastructures Routière du conseil Général relatives au projet de déviation de la RD 1508 sur le territoire de la commune. Le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien actuel du tracé de l'emplacement réservé tel qu'inscrit au POS de la commune de Duingt ou accepter la nouvelle proposition du Conseil Général détaillée ci-dessous.

- l'inscription d'un emplacement réservé au bénéfice du Département pour l'aménagement du carrefour entre la RD1508 et la RD8 ;
- l'établissement d'un recul de 25 m hors agglomération par rapport à l'axe de la RD 1508 ;
- l'inscription d'un emplacement réservé au bénéfice du Département qui reprend en partie le fuseau existant précédemment, sa largeur a été réduite à 15 m et s'étend sur 1 000 m entre la RD8 et un point de raccordement sur la RD 1508 côté Doussard. Cette déviation bénéficiera d'un traitement de haute qualité environnementale en recourant à des techniques de mise en souterrain. Le conseil municipal a accepté à 12 voix pour, 1 abstention (M. Francis MILLET) la nouvelle proposition du Conseil Général détaillée ci-dessus.

La séance est levée à 23 H

Le Maire  
Marc ROLLIN